

NOTRE EQUIPE

- 1 psychologue
- 2 éducateurs spécialisés

Nos contacts :

emasco-emi@serena.asso.fr

Margaux Chevalier Psychologue

07.85.16.28.36

margaux.chevalier@serena.asso.fr

Julien Coffignal Educateur spécialisé

07.85.96.80.23

julien.coffignal@serena.asso.fr

Alice Boyer Educatrice spécialisée

06.02.17.31.49

alice.cheynet@serena.asso.fr

NOS PARTENAIRES



CAF – Mairies – MECS – Parcours handicap 13 –
Secteur de psychiatrie infanto-juvénile – Maison
de solidarité – ASE - Etablissements Médico-
Sociaux



**Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation/
Secteur d'intervention : Marseille**

**Permettre l'école inclusive de la maternelle au lycée
en soutenant les professionnel(le)s de l'Education
Nationale**

**DITEP Serena
60 rue Verdillon
13010 Marseille**



**Association Serena reconnue
d'utilité publique**

L'équipe mobile d'appui à la scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Pour QUI ?

Le dispositif s'adresse à tout professionnel d'un établissement scolaire (Directeur, Enseignant, Assistant de service social, Agent de service...). Il concerne les enfants et adolescents en situation de handicap, de la maternelle au lycée.

- Avec ou sans dossier MDPH
- Avec ou sans AESH
- La situation de handicap peut être psychique, physique ou sensorielle. Elle peut être liée à un retard de développement, à des troubles des fonctions cognitives ou du comportement.

Nos Missions

- Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève (rencontres avec les équipes, entretiens téléphoniques, interventions en classe, conseils techniques...)
- Participation à des actions de sensibilisation et prévention (sensibilisation auprès de l'équipe éducative, auprès d'une classe, d'AESH...)
- Aide à la gestion de situation sensible
- Adaptations et aménagements pour l'élève co-construites avec l'équipe éducative.
- Coopération étroite avec les partenaires (famille, communauté éducative, IEN, PIAL, MDPH, services de soins, établissements médico-sociaux, MDS, PJJ, professionnels libéraux, services de protection de l'enfance)

Modalité de Saisine

- L'équipe scolaire identifie une situation qui nécessite l'appui et/ou l'intervention de l'EMASco
- Une fiche de saisine est complétée et adressée à l'IEN par le Directeur (pour le 1^{er} degré) ou au Chef d'Etablissement (pour le second degré)
- L'IEN adresse la demande à l'EMASco par email.
- L'EMASCO prend contact avec l'établissement scolaire et intervient si la situation le nécessite.
- Retour fait aux équipes (PRSC, IEN ASH, directeur référent départemental)

Il appartient à l'équipe pédagogique des établissements scolaires d'informer les familles de l'intervention de l'EMASco, si l'intervention est ciblée sur un élève en particulier.